

LA CHARTE DE BONNUT SPORT

En signant une licence à Bonnut Sport, le joueur et ses parents acceptent d'adhérer aux droits et devoirs énoncés dans cette charte qui nous aideront à rendre la vie au club la plus sportive et la plus conviviale possible.

Cette Charte complète le règlement intérieur du Club affiché dans la salle et disponible sur le site internet www.bonnutsport.com

Des droits et des devoirs pour bien jouer ensemble...

Le club s'engage à :

- Organiser les entrainements, matchs et réceptions tout au long de la saison
- Mettre à disposition du joueur le matériel nécessaire pour les entraînements et la compétition (matériel pédagogique, maillots et shorts pour les matchs...)
- Assurer la présence d'un entraîneur à chaque entraînement.
- Donner à tout licencié la possibilité de se former, à l'encadrement technique, à l'arbitrage, à la tenue de table ou à la fonction de dirigeant.
- Communiquer et transmettre les informations du club aux joueurs et aux familles.
- Mettre en place un environnement permettant de faire progresser le joueur à son rythme, développer la socialisation et l'esprit d'équipe.
- Permettre au joueur de faire de la compétition avec plaisir.
- Associer les parents à la vie du club.

En tant que Joueur(euse) de l'école de basket aux seniors

- Je m'engage à respecter :
- les horaires et les lieux des entraînements et des matchs
- le matériel mis à disposition
- mon entraîneur, mes coéquipiers, mes adversaires, les arbitres et les OTM (table de marque)
- Je participe au bon déroulement des matchs des autres équipes en respectant les désignations
- J'aide au rangement à chaque fin de séance/match
- Je préviens mon entraîneur en cas d'absence

Sanctions suite aux fautes techniques :

Les fautes techniques, antisportives ou disqualifiantes sont des fautes graves. Elles engendrent une commission de discipline au sein de la Fédération, une amende financière et dégradent l'image du club. Le bureau se réserve le droit, pour chaque faute de ce type, de prendre des sanctions disciplinaires complémentaires à celles de la Fédération (ex : avertissement du joueur par courrier, suspension d'entraînement et/ou match pour une certaine durée, exclusion temporaire ou définitive...) et de demander selon le motif au joueur.se fautif.ve de régler tout ou partie des frais imputés au club.

Pour exemple une ouverture de dossier disciplinaire coûte 320 € en 2022.

En tant que Parent :

- Je m'assure de la présence de l'entraîneur avant de laisser mon enfant dans la salle
- Je respecte les choix sportifs de l'entraîneur
- J'ai un comportement exemplaire lors des rencontres : j'encourage mon équipe, je respecte l'adversaire, les arbitres et la table de marque.
- Je participe à l'organisation des réceptions d'après-matchs de mon enfant
- Je respecte les rotations mises en place par le parent référent pour le lavage des maillots et chasubles
- Je veille à ce que mon enfant respecte les désignations (table de marque, arbitrage)
- J'accompagne l'équipe dès que possible lors des déplacements
- Je participe aux manifestations organisées par le club

En tant que Parent Référent :

- Je m'engage pour aider le club à relayer les valeurs d'une association conviviale
- Je suis le relais du club et du coach auprès des parents de l'équipe.
- J'assume un rôle important dans le bon fonctionnement de l'équipe et du club.
- J'essaie d'instaurer une dynamique positive avec les parents et d'encourager la participation active de chacun
- Je n'hésite pas à échanger avec le club en cas de besoin ou de questionnement

Le Bureau se réserve le droit de sanctionner tout(e)licencié(e) qui ne respecterait pas ses engagements

A BONNUT, le